

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusé : M. FERY Jean-Paul

Le conseil nomme M. METZGER Olivier pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif aux travaux d'aménagement de la RD74A. Accepté

Etat d'Assiette des bois et forêts 2025

M. le Maire soumet au conseil municipal l'état d'assiette 2025 des bois, préparé par l'ONF, dans l'attente de la validation du prochain plan d'aménagement de la forêt.

Après délibération, le conseil fixe comme suit la destination des produits :

- Martelage des parcelles 12, 18, 19 et 42a
- Partage en nature des produits des parcelles 12, 18 et 42a
- Vente en grumes façonnées au cours de la campagne 2025/2026
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes

Assurances statutaires du personnel pour la période 2025/2028

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'un contrat groupe pour les assurances en cas d'arrêts de notre personnel, le dernier se terminant le 31/12/2024. Après consultation faite par le Centre de Gestion des Vosges dans le cadre d'un contrat groupe, le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir :

- pour le personnel CNRACL : le taux de cotisation de 6,34 % du brut pour un taux de remboursement de 90% du brut, après une durée de franchise de 30 jours et un remboursement de 40% des charges patronales.

- Pour le personnel IRCANTEC : le taux de cotisation de 1,18 % pour un taux de remboursement de 100% du brut, après une durée de franchise de 15 jours et un remboursement de 30% des charges patronales.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce contrat groupe du Centre de Gestion pour la période 2025/2028.

Résultat de la consultation pour la fresque jet d'eau + demande de subvention

M. le Maire fait part au conseil de la consultation lancée le 23/09/2024 sur le site de l'Association des Maires des Vosges pour la recherche d'un peintre et d'un nouveau dessin sur le mur.

Une seule offre a été reçue. M. JC MOUGINOT propose une nouvelle fresque, suivant le cahier des charges demandé : la mise en valeur de notre secteur et de notre patrimoine. Le coût de cette prestation est de 9.500 € TTC (fournitures peintures, pochoirs, dessins préparatoires et réalisation de la fresque). A cela, il faut rajouter un aidant à M. MOUGINOT qui serait employé par la commune pour 50 h, coût estimé à 1.000 € toutes charges comprises.

Une subvention LEADER peut être demandée (au taux de 60%) pour la fresque uniquement (la réfection du crépi n'est pas subventionnable).

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité, le seul devis reçu pour la réfection du crépi : HCT de Houdelaincourt (55) pour la somme de 20.074,80 € HT. Ces travaux sont inévitables pour sécuriser la façade et préserver le mur.

Le conseil municipal sollicite une subvention du programme LEADER 2023-2027 pour la réalisation de la fresque sur la base de 10.500 €. Il valide la proposition de M. MOUGINOT afin qu'il puisse travailler sur le dessin final.

M. MOUGINOT travaillera sur l'échafaudage de l'entreprise HCT, mis à disposition durant 2 mois. La date de réfection de cet ensemble dépend de la date d'intervention de l'entreprise de maçonnerie.

Proposition de réalisation d'une fresque sur la façade du Dojo par France Judo

M. le Maire fait part au conseil d'une proposition de l'Association du Judo Club de Greux / Bazailles de réaliser une fresque sur le mur extérieur du bâtiment du Dojo rue de l'Abreuvoir. Entièrement financée par France Judo et le groupe Renault (sponsor le l'opération) cette réalisation a pour but de mettre en valeur le sport du judo.

M. le Maire présente la maquette proposée. Le conseil municipal, après délibération, valide le projet et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet. Le coût pour la commune est de zéro euros.

Ecole / Périscolaire : nom + inauguration

M. le Maire fait part au conseil que les travaux de rénovation de l'école et de construction du périscolaire sont terminés et que les enfants ont été accueillis dans les nouveaux locaux à la rentrée de septembre 2024. Concernant le périscolaire une réunion avec les parents d'élèves et le personnel a été organisée pour faire découvrir le site et faire le point sur le fonctionnement.

Il est envisagé de donner un nom à l'école. Après travail en commission scolaire, 7 noms ont été proposés. Le conseil municipal décide de sélectionner 5 noms parmi les 7, qui seront soumis au vote des enfants de l'école (du CE1 au CM2). Les 3 premiers noms issus du vote seront présentés au conseil, qui choisira le nom définitif de l'école.

Noms proposés : Louis LEPINE – Louis GALLIOT (1^{er} instituteur du village) – Olympe DE GOUGES – Simone VEIL – Elisa LEMONNIER

Par ailleurs, le conseil municipal décide d'inaugurer les travaux de rénovation de l'école et la création du périscolaire. Elle sera jumelée avec les travaux de voirie. La date reste à définir selon la disponibilité des élus, des entreprises et des financeurs.

Proposition d'emprunt pour les travaux du périscolaire

M. le Maire fait l'inventaire des différents aléas rencontrés lors des travaux de rénovation de l'école et de construction du périscolaire : entre l'initialisation du projet et la réalisation, il y a eu une augmentation sensible des matériaux postérieurement à nos demandes de subvention, ce qui a entraîné un besoin d'autofinancement plus important. En conséquence, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, valide la demande d'un prêt complémentaire pour la somme de 140.000 € sur 15 ans, au taux de 3,90% auprès du Crédit Mutuel. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

Travaux Aménagement de la RD74A

M. le Maire fait part au conseil de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la RD74A. Reste à mettre en place les signalisations (panneaux et tracés au sol) ainsi que le relèvement des tampons d'égoûts et des vannettes d'eau. Le conseil décide d'implanter de nouveaux panneaux communaux de signalisation au carrefour central en remplacement des actuels qui sont vétustes.

M. le Maire soumet au conseil la proposition de créer une zone de circulation 30km/h à partir les entrées du village rive gauche (hors RD74). En effet, cette configuration limitera le nombre de panneaux obligatoires à chaque aménagement de sécurité (pré-signalisation zone 30, début de zone 30, fin de zone 30). Cette signalisation fait suite à la demande de nombreux habitants de réduire la vitesse à l'intérieur du village.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention d'utilisation du domaine public départemental avec le CD88, suite aux aménagements de sécurité réalisés. Cette convention stipule l'entretien des aménagements créés, à la charge de la commune.

ATSEM : Recrutement suite à départ en retraite

M. le Maire fait part au conseil municipal que Mme GILLOT Corinne fera valoir ses droits à la retraite courant juillet 2025. Après discussion en commission scolaire, il est proposé au conseil que le futur poste regroupe les fonctions assurées par Mme GILLOT actuellement (ATSEM, directeur du périscolaire et ménage des locaux) et ce pour un temps non complet de 32/35^e hebdomadaire annualisé.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'ATSEM principal de 2^e classe, échelon 1 à compter du 1/09/2025 pour une durée de 32/35^e hebdomadaire, annualisé. Il sollicite l'aide du Centre de Gestion des Vosges pour l'aide au recrutement de ce personnel et charge M. le Maire de signer tous documents relatifs.

Création du poste Rédacteur suite à la promotion interne du poste de secrétaire de mairie

Mme FIEGEL Estelle ép PETITJEAN, peut être promue au grade de Rédacteur, catégorie B suite aux dispositions législatives mises en place pour la revalorisation du métier de secrétaire de mairie. (actuellement, son grade est Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C)

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de Rédacteur, aux fonctions de secrétaire générale de mairie, au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 27 heures hebdomadaires. Il donne pouvoir à M. le Maire pour assurer la publicité et signer l'arrêté relatif.

Modification du régime de primes RIFSEEP :

Suite à la modification de grade de la secrétaire, il y a lieu de modifier les délibérations du 26/11/2018 et 25/02/2019 pour l'instauration de primes au personnel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, rajoute à l'article 4 de la délibération du 25/02/2019 un groupe (1) aux fonctions de Rédacteur et attribue 30% maximum de l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions aux Sujétions et à l'Expertise) et 30 % du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

11 Novembre : Cérémonie et repas des aînés

M. le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie du 11 novembre 2024 aura lieu à 11h30 au monument aux morts. Il n'y aura pas de vin d'honneur compte-tenu du repas des aînés qui suivra. Le menu retenu sera préparé par le restaurant l'Evidence au prix de 26 € par personne. Cette année, nous aurons la joie de fêter les 100 ans de Mme Irène RAOUL, qui rejoindra les invités pour le dessert.

Remboursement achat divers

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour rembourser la somme de 119,72 € avancée par M. CHACON José pour divers achats faits pour la commune (boites de rangement et tapis périscolaire, meuleuse, pain et pinces rando ...).

Ouverture de crédits

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

- Ecole : +20.000 € cp 231-87 grâce à la recette au cp 1323-87 pour 10.000 € et par prélèvement sur le cp 231-95 de 10.000 €
- Fenêtre mairie : +2.300 € au cp 2135-97 par prélèvement sur le cp 2111-15
- Sèche-main salle polyvalente : +980 € au cp 2188-98 par prélèvement sur le cp 2111-15

Divers :

- Cimetière : retrait des tombes : M. le Maire fait part au conseil que l'entreprise DEXEMPLE procède actuellement aux retraits des tombes reprises.
- Vente de bois de trituration : M. le Maire fait part au conseil que 185,44 tonnes de bois ont été coupées et broyées par la Sté BIOVERT à la demande de la SNCF le long de la voie ferrée côté Neufchâteau afin de sécuriser la ligne de chemin de fer. Le prix défini pour ces travaux était de 15€/tonne, soit 2.781,60 €. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour émettre le titre de recette correspondant.

Séance levée à 22 heures 00.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 31 Octobre 2024.

Le Maire,
Bruno ORY

